

Appel à candidature 2025 pour un contrat doctoral CY¹

Doctorat « académique »

Ecole Doctorale Droit et Science Politique n° 284

Date de lancement : 19 mai 2025
Date de clôture : 7 juillet 2025

Les dossiers de candidatures en sciences juridiques sont à adresser uniquement par voie électronique à l'adresse suivante :
eddsp@ml.u-cergy.fr

¹ Cet appel à candidature pour un contrat doctoral, s'inscrit dans le cadre du doctorat défini par le décret du 23 avril 2009 sur les contrats doctoraux modifié par le décret du 29 août 2016, la Charte des thèses en vigueur à CY Cergy Paris Université, l'arrêté du 25 mai 2016 modifié par celui du 22 août 2022, l'arrêté du 1er juillet 2016 sur le doctorat.

Chaque année, l'ED DSP (ED 284) procède à appel à candidature afin d'attribuer des contrats doctoraux. Ces contrats permettent de financer une thèse de doctorat pendant trois ans et ce financement peut être complété par différentes missions (enseignement, recherche...). En 2024, l'attribution de ces contrats doctoraux aura lieu début septembre. La procédure de sélection se fait à partir d'un dossier, puis d'une audition devant les membres du Conseil de l'École Doctorale.

1. Encadrement de la thèse

Pour déposer un dossier de thèse, il est nécessaire d'avoir identifié au préalable un.e directeur.trice — ou deux dans le cas d'une co-direction — de thèse habilité.e à diriger des recherches (HDR) dans une des unités de recherche rattachées à l'ED n°284 DSP (voir ci-dessous), ou un.e directeur.trice de thèse HDR en France et un superviseur ayant rang de professeur(e) d'université pouvant encadrer une thèse dans un pays étranger dans le cas d'une thèse en co-tutelle.

Le directeur.trice de thèse doit être rattaché(e) à un des trois laboratoires suivants :

EA 2530 CPJP (Centre de Philosophie Juridique et Politique) : <http://www.droitucp.fr/cpjp-presentation>

Contact : cpjp.droit@ml.u-cergy.fr

EA 4458 LEJEP (Laboratoire d'Etudes Juridiques et Politiques) : <http://www.droitucp.fr/lejep-presentation>

Contact : lejep.droit@ml.u-cergy.fr

UMR 8183 CESDIP (Centre de recherches en Sociologiques sur le Droit et les Institutions Pénales) : <https://www.cesdip.fr>

Contact : demaillard@cesdip.fr

Le.la doctorant.e sera accueilli.e dans un des laboratoires des établissements membres de CY Cergy Paris Université, en cohérence avec la mention de doctorat poursuivie. L'inscription en thèse se fait au sein de l'École doctorale n°284 Droit et Science Politique de CY Cergy Paris Université sous la direction d'un ou une enseignant.e chercheur.e ou chercheur.e habilité.e à diriger des recherches.

2. Calendrier et processus de sélection 2024/2025 :

Étape 1	Lancement AAC	19 mai 2025
Étape 2	Clôture AAC	7 juillet 2025
Étape 3	Analyse de la recevabilité des projets Expertise et évaluation	Période du 8 juillet 2022 au 11 juillet 2025
Étape 4	Audition des candidats	Entre le 1 ^{er} septembre et le 5 sept. 2025
Étape 5	Publication des résultats	Semaine du 8 septembre 2025
Étape 6	Validation des contrats par le conseil scientifique de l'école doctorale	Selon la date du conseil de l'École doctorale

Étape 7	Inscription et démarrage de la thèse	Inscriptions du 9 septembre au 22 septembre 2025 Démarrage au 1er octobre 2025
---------	--------------------------------------	---

Après l'examen des dossiers et les auditions, le Conseil de l'École vote le classement en vue de l'attribution des contrats doctoraux en distinguant les contrats relevant de chacun des deux champs disciplinaires : Droit et Science Politique.

Les inscriptions et contrats doctoraux seront soumis pour validation au conseil de l'école doctorale Droit et Science politique de CY Cergy Paris Université.

3. Conditions d'éligibilité et critères d'évaluation

- Le dossier de candidature complet est un dossier numérique — aucun dossier papier ne sera examiné — et il doit être envoyé sous format numérique avant la date limite au secrétariat de l'École doctorale à l'adresse : eddsp@ml.u-cergy.fr
- [Le dossier de candidature](#) doit être envoyé uniquement sous forme numérique avec le nom suivant : AAC2025_CY_ED284_NOM
- Un accusé de réception électronique sera envoyé après réception électronique du dossier.
- Le dossier de candidature doit respecter la mise en forme demandée.
- Le candidat doit avoir effectué une formation de niveau master, ou équivalent, dans le champ disciplinaire de son projet (droit ou science politique)

IMPORTANT / Dispositions particulières relatives à la constitution des dossiers :

- Si le.la candidat.e ne dispose pas - au moment de la clôture des candidatures - a) des résultats du S4 du Master II et/ou b) de l'exemplaire du mémoire soutenu, il devra joindre le projet détaillé – et validé par son Directeur – du plan de mémoire. **Les mémoires seront acceptés en tant que pièces complémentaires du dossier jusqu'au 1^{er} septembre 2025, 14h.**

S'il détient des résultats – partiels – relatifs à des enseignements du S4 du M2, ceux-ci devront également être joints. A défaut, une attestation délivrée par le Directeur/la Directrice du Master 2 établira que l'un et/ou l'autre de ces éléments d'information n'a pu être communiqué à raison du calendrier de la formation.

Seront pris en compte dans l'évaluation :

- La qualité scientifique du projet,
- La prestation des candidat.e.s lors de l'audition devant le Conseil de l'ED
- L'inscription du projet dans des axes cohérents avec ceux des laboratoires de l'ED
- Le positionnement dans le contexte national et éventuellement international
- La faisabilité du projet.

4. Dispositions générales pour le financement de la thèse.

Le.la candidat.e sollicite un contrat doctoral de l'université. Le montant est de 100k€ pour une durée de 36 mois (masse salariale chargée). Le.la candidat.e devra alors cocher la case « demande de financement CY pour la réalisation de la thèse » dans le dossier de candidature qui fera alors office de demande d'inscription en thèse et de demande de financement. Le financement attribué par CY Cergy Paris Université prend la forme d'un contrat doctoral entre l'université et l'étudiant.e.

5. Publications et propriété intellectuelle

- Publications

Les doctorant.e.s inscrit.e.s devront mentionner leur appartenance à CY Cergy Paris Université, à leur laboratoire de rattachement et à l'École doctorale dans toutes les publications ou communications orales en lien avec les travaux de thèse.

- Propriété intellectuelle

Le.la candidat.e a obtenu un contrat doctoral de CY Cergy Paris Université : le.la doctorant.e salarié.e est soumis.e au régime légal du Code de la Propriété intellectuelle².

6. Constitution du dossier

Les pièces à fournir :

- [Le dossier de candidature](#) dans sa mise en page imposée, formats .pdf ou .doc, présentant le projet de thèse, signé par le.la porteur.e du projet, le.la directeur.trice de thèse et le.la directeur.trice du laboratoire d'accueil.
- Un document « Annexe », mise en page libre, formats .pdf ou .doc, contenant
 - le CV du.de la candidat.e de 5 (cinq) pages maximum
 - les résultats du master (notes des S1 et S2 du M1 et des S3 et S4 M2) ou titres équivalents,
 - une présentation du projet de recherche doctorale en 15 000 signes maximum (espaces compris),
 - l'engagement et l'avis motivé du.de la directeur.rice de thèse pressenti.e en 1 500 signes maximum,
 - l'avis motivé du.de la directeur.rice du laboratoire de recherche en 1 500 signes maximum.
 - Lettre de motivation
 - Le mémoire de M2 ou, s'il n'est pas encore achevé, une présentation de la problématique et des principaux résultats (5000 signes maximum)

² Pour plus de détail, voir les articles L611-7 concernant les inventions de mission, Article L113-9 pour les logiciels et L131 et L132 pour la Propriété littéraire et artistique.